

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le 7 novembre 2022 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil municipal au 7 Place de l'Église.

Sont présents :

Mesdames les conseillères:

Brigitte Caron
Lyne Jacques
Ginette Plante

Messieurs les conseillers:

Jean-Pierre Lebel
Stanley Bélanger
Anthony Hallé

formant quorum sous la présidence de Normand Caron, maire.

294-11-2022

1. Ouverture de la session.

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

295-11-2022

2. Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

8.2 Autorisation du paiement #2 relatif aux travaux d'asphaltage dans les rues Jean-Leclerc, Laurendeau et du Quai Nord.

De retirer le point suivant de l'ordre du jour :

4.13 Avis de motion visant l'adoption d'un règlement décrétant l'acquisition de l'immeuble et l'ensemble des biens meubles de la Corporation de l'Amphithéâtre L'Islet-Nord Inc. ainsi qu'un emprunt de 954 700 \$ remboursable sur une période de 10 ans.

L'item "Autres sujets " demeure ouvert.

296-11-2022

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022 tel que rédigé par l'adjoint du directeur général et greffier-trésorier.

4. ADMINISTRATION :

4.1 Comptes du mois.

a) Rapport mensuel et annuel.

Le directeur général et greffier-trésorier procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières et des activités d'investissement du mois d'octobre 2022 ainsi que les rapports annuels de fonctionnement et d'investissement au 31 octobre 2022.

RAPPORT MENSUEL ACTIVITES FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT

Rapport mensuel d'octobre 2022
Pour la période du 01 janvier au 31 octobre
2022

	Budget 2022.	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 31-10-2021	Recettes/ dépenses réelles au 31-10-2022	Disponible	%
--	-----------------	---------------	---	---	------------	---

Revenus

Taxes	4 977 405	4 977 405	4 761 224	5 040 887	-63 482	101.28%
Paiement tenant lieu de taxes	139 687	139 687	125 947	144 970	-5 283	103.78%
Services rendus	351 477	351 477	190 459	283 095	68 382	80.54%
Autres revenus	214 520	214 520	246 889	405 675	-191 155	189.11%
Transferts	272 334	272 334	102 419	152 294	120 040	55.92%
Total revenus	5 955 423	5 955 423	5 426 938	6 026 921	-71 498	101.20%

Dépenses de fonctionnement

Admin.gén.	932 047	932 047	719 782	826 723	105 324	88.70%
Sûreté du Qbc	360 917	360 917	342 342	360 917	0	100.00%
Pompiers	249 097	249 097	176 311	203 893	45 204	81.85%
Sécur.civ. Autres	46 150	46 150	35 357	40 925	5 225	88.68%
Voirie	474 820	474 820	439 471	420 765	54 055	88.62%
Enlèv.de la neige	442 595	442 595	256 028	361 705	80 891	81.72%
Eclairage rues	18 650	18 650	13 195	14 350	4 300	76.94%
Transport collec	11 720	11 720	3 465	9 430	2 290	80.46%
Usine filtration	251 951	251 951	203 404	258 646	-6 695	102.66%
Réseau aqueduc	119 320	119 320	90 521	115 120	4 200	96.48%
Usine d'épuration	95 645	95 645	71 151	67 055	28 590	70.11%
Réseau d'égout	69 705	69 705	43 756	33 381	36 324	47.89%
Matières résid.	563 213	563 213	431 899	476 495	86 718	84.60%
Autres, hygiène	5 058	5 058	6 060	4 699	359	92.91%
Santé - bien-être	32 886	32 886	24 361	41 306	-8 420	125.60%
Urbanisme	178 447	178 447	130 648	150 935	27 512	84.58%
Ind.et commerce	60 761	60 761	31 340	40 737	20 024	67.04%
Tourisme	42 350	42 350	30 150	31 761	10 589	75.00%
Rénov.urbaine	24 770	24 770	25 603	7 076	17 694	28.57%
Embellissement	120 525	120 525	64 858	66 304	54 221	55.01%
Loisir	1 094 544	1 094 544	624 687	1 012 805	81 739	92.53%
Culture, centre c.	358 681	358 681	309 436	356 212	2 469	99.31%
Bibliothèque	39 667	39 667	24 788	27 294	12 373	68.81%
Patrimoine	10 489	10 489	10 044	10 489	0	100.00%
Autres, culture	6 860	6 860	2 806	3 462	3 398	50.47%
Frais financ., int.	183 800	183 800	115 253	14 444	169 356	7.86%
Total dépenses	5 794 668	5 794 668	4 226 712	4 956 929	837 739	85.54%

Résultat

de l'exercice	160 755	160 755	1 200 226	1 069 992	909 237	
---------------	---------	---------	-----------	-----------	---------	--

Remb.capital	248 148	248 148	302 812	245 832	2 316	99.07%
Immobilisations	0	0	2 807	0	0	0.00%
Affectations						
Activités d'invest.	0	0	0	0	0	0.00%
Surplus non aff.	24 263	24 263	0	0	24 263	0.00%
Surplus acc.aff.	69 643	69 643	30 000	0	69 643	0.00%
Fonds de roul.	6 513	6 513	20 000	0	6 513	0.00%
Rés.fonc.fonds rés.	0	0	0	0	0	0.00%
	87 393	87 393	10 000	0	87 393	0.00%
Surplus (déficit)						
de l'exercice	0	0	910 221	824 160		

**RAPPORT MENSUEL
ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT**

**Rapport mensuel d'octobre
2022
Pour la période du 01 janvier au 31 octobre
2022**

	Budget 2022	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 31-10-2021	Recettes/ dépenses réelles au 31-10-2022	Disponible	%
--	----------------	---------------	---	---	------------	---

Revenus d'investissement

Taxes spéciales	0	0	0	0	0	0.00%
Quotes-parts	0	0	0	0	0	0.00%
Transfert	157 500	157 500	36 939	0	0	0.00%
Contr.prom.autres	0	0	0	0	0	0.00%
	157 500	157 500	36 939	0	0	0.00%

Dépenses d'investissement

Adm.générale			0	0		0.00%
Sécurité publique	25 000	25 000	81 339	27 378	-56 339	109.51%
Transport	225 000	225 000	1 223 220	635 212	-998 220	282.32%
Hygiène du milieu	0	0	474 303	1 539 997	-474 303	0.00%
Amén.urb.zonage	0	0	0	0	0	0.00%
Loisir & culture	85 000	85 000	0	0	85 000	0.00%
	335 000	335 000	1 778 862	2 202 587	-1 443 862	657.49%

Conciliation à des fins budgétaires

Autres investissements

Propriétés destinées à la revente	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	46 093	0	0	0
Placements à titre d'investissement	0	0	0	0	0	0
Participation dans entrepr.municip.	0	0	0	0	0	0
	0	0	46 093	0	0	0.00%

Financement

Financement à l.t. investissement	0	0	315 800	523 729	0	
	0	0	315 800	523 729	0	0.00%

Affectations

Activités fonction.						0
Surplus non aff.	177 500	177 500	50 000	0	177 500	0.00%
Surplus affecté	0	0	114 160	0	0	0.00%
Fonds de roul.	0	0	17 175	0	0	0.00%
	177 500	177 500	181 335	0	177 500	0.00%

Total sources de financement

	335 000	335 000	580 167	523 729	177 500	156.34%
--	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Surplus (déficit) de l'exercice

	0	0	1 198 695	1 678 858		
--	----------	----------	------------------	------------------	--	--

RAPPORT ANNUEL

Rapport annuel d'octobre 2022

Pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2022

	Budget 2022	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 31-10-2022	Recettes/ dépenses prévues du 01-11-2022 au 31-12-2022	Recettes/ dépenses totales prévues pour 2022
--	-------------	---------------	--	--	--

Revenus

Taxes	4 977 405	4 977 405	5 040 887	10 000	5 050 887
Paiement tenant lieu de taxes	139 687	139 687	144 970	717	145 687
Services rendus	351 477	351 477	283 095	68 382	351 477
Autres revenus	214 520	214 520	405 675	23 500	429 175
Transferts	272 334	272 334	152 294	120 040	272 334
Total revenus	5 955 423	5 955 423	6 026 921	222 638	6 249 559

Dépenses de fonctionnement

Admin.gén.	932 047	932 047	826 723	105 324	932 047
Sûreté du Qbc	360 917	360 917	360 917	0	360 917
Pompiers	249 097	249 097	203 893	45 204	249 097
Sécur.civ. Autres	46 150	46 150	40 925	5 225	46 150
Voirie	474 820	474 820	420 765	56 555	477 320
Enlèv.de la neige	442 595	442 595	361 705	80 891	442 595
Eclairage rues	18 650	18 650	14 350	4 300	18 650
Transport collec	11 720	11 720	9 430	2 290	11 720
Usine filtration	251 951	251 951	258 646	-6 695	251 951
Réseau aqueduc	119 320	119 320	115 120	4 200	119 320
Usine d'épuration	95 645	95 645	67 055	28 590	95 645
Réseau d'égout	69 705	69 705	33 381	36 324	69 705
Matières résid.	563 213	563 213	476 495	86 718	563 213
Autres, hygiène	5 058	5 058	4 699	359	5 058
Santé - bien-être	32 886	32 886	41 306	580	41 886
Urbanisme	178 447	178 447	150 935	27 512	178 447
Ind.et commerce	60 761	60 761	40 737	20 024	60 761
Tourisme	42 350	42 350	31 761	10 589	42 350
Rénov. urbaine	24 770	24 770	7 076	17 694	24 770

Embellissement	120 525	120 525	66 304	54 221	120 525
Loisir	1 094 544	1 094 544	1 012 805	81 739	1 094 544
Culture, centre c.	358 681	358 681	356 212	2 469	358 681
Bibliothèque	39 667	39 667	27 294	12 373	39 667
Patrimoine	10 489	10 489	10 489	0	10 489
Autres, culture	6 860	6 860	3 462	3 398	6 860
Frais financ., int.	183 800	183 800	14 444	169 356	183 800
Total dépenses	5 794 668	5 794 668	4 956 929	849 239	5 806 168

**Surplus (déficit)
de l'exercice** 160 755 160 755 1 069 992 443 391

Remb. capital 248 148 248 148 245 832 2 316 248 148

Immobilisations 0 0 0 0

Affectations

Activités d'invest.	0	0	0	0	0
Surplus non aff.	24 263	24 263	0	24 263	24 263
Surplus acc.aff.	69 643	69 643	0	69 643	69 643
Fonds de roul.	6 513	6 513	0	6 513	6 513
Rés.fon.fonds rés.	0	0	0	0	0
	87 393	87 393	0	87 393	87 393

**Surplus (déficit)
de l'exercice** 0 0 824 160 282 637

RAPPORT ANNUEL ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT

**Rapport annuel d'octobre 2022
Pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2022**

	Budget 2022	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 31-10-2022	Recettes/ dépenses prévues du 01-11-2022 au 31-12-2022	Recettes/ dépenses totales prévues pour 2022
--	-------------	---------------	--	--	--

Revenus d'investissement

Taxes spéciales	0	0	0	0	0
Quotes-parts	0	0	0	0	0
Transfert	157 500	157 500	0	157 500	157 500
Contr.prom.autres	0	0	0	0	0
	157 500	157 500	0	157 500	157 500

Dépenses d'investissement

Adm.générale	0	0	0	0	0
Sécurité publique	25 000	25 000	27 378	0	27 378
Transport	225 000	225 000	635 212	92 425	727 637
Hygiène du milieu	0	0	1 539 997	0	1 539 997
Amén.urb.zonage	0	0	0	0	0
Loisir	85 000	85 000	0	85 000	85 000
	335 000	335 000	2 202 587	177 425	2 380 012

Conciliation à des fins budgétaires

Autres investissements

Propriétés destinées à la vente	0	0	0	0	0
---------------------------------	---	---	---	---	---

Prêts	0	0	0		0
Placements à titre d'investissement	0	0	0	0	0
Participation dans entrepr.municip.	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0

Financement

Financement à l.t. act. Investiss.	0	0	523 729	0	523 729
	0	0	523 729	0	523 729

Affectations

Activités fonction.	0	0	0		0
Surplus non aff.	177 500	177 500	0	177 500	177 500
Surplus affecté	0	0	0	0	0
Fonds de roul.	0	0	0	0	0
	177 500	177 500	0	177 500	177 500

Total sources de financement

	335 000	335 000	523 729	335 000	858 729
--	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Surplus (déficit) de l'exercice

	0	0	1 678 858	157 575	1 521 283
--	----------	----------	------------------	----------------	------------------

297-11-2022

b) Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et greffier-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
 APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le directeur général et greffier-trésorier pour le mois d'octobre 2022 au fonds d'administration pour un montant de 1 058 236,10 \$:

DÉPENSES D'OCTOBRE 2022 EFFECTUÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
DÉBOURSÉS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL		
Travaux rues Jean-Leclerc, du Quai Nord et Laurendeau		
Laboratoires d'expertises	Contrôle qualitatif	622.01 \$
Travaux rues Fleury, du Quai Sud et chemin du Roy Ouest		
Action Progex inc.	Réfection rues	762 553.41 \$
Tetra Tech QI inc.	Dem. d'aide financière TRX génie pér. Urbain	2 457.44 \$
Tetra Tech QI inc.	Plans, devis, surveillance	7 272.16 \$
		<u>772 905.02 \$</u>

ÉVÉNEMENT RAMUR

Base 132	Impression publicité	57.49 \$
Bouchard-Mugica, Lorena	Animation	640.00 \$
Boulangerie Sibuet	Repas artistes (15-09-2022)	129.00 \$

Centre Multi-services	Location échafaud	156.37 \$
Deschênes, Blanche	Factures diverses	3 863.67 \$
Manu Atelier culinaire	Repas artistes (16-09-2022)	165.10 \$
Mony, Thibaud	Concert	100.00 \$
Perez-Pelaez, Hugo	Murale, cirque, sonorisation, D.J., équipement	6 500.00 \$
Enrique		
Productions OKAPI	Animation musicale	1 000.00 \$
Rousseau, Julie	Performance musicale	350.00 \$

12 961.63 \$

SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION

Salaires	Paies du 25-09 au 08-10-2022	33 580.82 \$
	Paies du 09 au 22-10-2022	38 929.43 \$
Ministère du revenu Qc	Remises Septembre 2022	28 888.19 \$
Agence du revenu		
Canada	Remises Septembre 2022 Taux réduit	8 757.11 \$
	Remises Septembre 2022 Taux régulier	1 667.06 \$

111 822.61 \$

CONTRATS

AgroEnvirolab	Analyses d'eaux Septembre 2022	922.11 \$
Aquatech	Traitement eaux (potable, usées) Sept.2022	10 666.11 \$
	Traitement eaux (potable, usées) Oct.2022	10 666.11 \$
Canadien national	Passages à niveau, Septembre 2022	979.50 \$
	Location terrain 01-11-2022 au 31-10-2023	34.49 \$
Chouinard Tommy	Conciergerie Vigie, Octobre 2022	916.67 \$
Concassés du Cap (Les)	Disposition matières recyclables, 09-2022	9 456.81 \$
Énergycycle	Enfouissement, redevances Septembre 2022	13 691.37 \$
Gagnon, Priscille	Contrat loc. équipement 25-09 au 08-10	304.00 \$
	Contrat loc. équipement 09-10 au 22-10	304.00 \$
Gestion Éco-Vert-Dur inc.	Accès citoyens Octobre 2022	2 696.16 \$
Giasson, Guillaume	Entretien forestier Septembre 2022	1 000.00 \$
	Entretien forestier Octobre 2022	1 000.00 \$
Lizotte Murielle	Conciergerie MCJ, Octobre 2022	725.00 \$
	Ajout 1 toilette supplémentaire (3 de 3)	25.00 \$
Régie L'Islet Montmagny	Transp. ordures et récupération Août 2022	9 329.31 \$
	Transp. ordures et récupération Sept. 2022	7 617.01 \$
Services san. A.	Collecte ordures et récupération Octobre	
Deschênes	2022	13 510.66 \$
St-Pierre, Serge	Entretien toilettes publiques 1er octobre	2 110.00 \$
	Entretien toilettes publiques 15 octobre	2 110.00 \$
St-Pierre, Sylvain	Conciergerie centre municipal, Octobre 2022	2 083.32 \$
	Entretien 20, chemin du Roy Est 10-2022	216.00 \$

90 363.63 \$

SUBVENTIONS - DONS

COFEC	Aide financière municipale Octobre 10/12	10 025.00 \$
Maison des jeunes	Subvention municipale (fonctionnement)	
L'Islet Nord	3/4	5 750.00 \$
	Subvention municipale (location local) 4/4	3 000.00 \$
Salle Gérard-Ouellet	Subvention municipale 2022 4/4	9 485.44 \$

28 260.44 \$

COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS

0.00 \$

FORMATION - CONGRÈS

Hallé, Anthony	Frais repas et déplacement congrès FQM	142.89 \$
		<u>142.89 \$</u>

HYDRO-QUÉBEC

Éclairage des rues	1 437.68 \$
Vigie, 260 rue Caron	441.13 \$
Poste de pompage, 272 rue Caron	1 226.48 \$
Parc Robichaud, 392 rue Verreault	71.65 \$
958, Côte de St-Aubert	30.94 \$
Centre municipal, 7 Place de l'Église	1 423.46 \$
Salle G-O, 7A Place de l'Église	227.69 \$
Égouts, Poste MTQ, 139 de Gaspé Ouest	2 022.55 \$
Centre Rousseau	8 110.07 \$
Rue Henri-Gamache	51.41 \$
Garage, 389 rte de l'Église	461.95 \$
Usine, 65 4e rang St-Aubert	1 782.38 \$
	<u>17 287.39 \$</u>

TÉLÉPHONE

Télus mobilité	Cellulaire garage facture du 14-10-2022	67.21 \$
Groupe Négotel	Service du 22-09 au 21-10-2022	592.80 \$
	Service du 22-10 au 21-11-2022	587.14 \$
Télus Québec	Wifi facture du 28-09-2022	569.13 \$
	Internet voirie et garage fact. du 28-09-2022	166.61 \$
	Salle Gérard-Ouellet facture du 25-06-2022	194.99 \$
	Centre Rousseau Septembre 2022	154.24 \$
		<u>2 332.12 \$</u>

AUTRES

Amphithéâtre L'Islet-Nord	Remb. hyp sept. Oct., achat Métro Richelieu	10 693.96 \$
Caron, Gaétan	Remb. kilométrage et achats Aréna	648.70 \$
Centre Rousseau (nouv. cpte)	Frais Global paiement (TPV marchand)	1 270.00 \$
Club de hockey Pavage JIRICO	Versement commandites perçues	7 100.00 \$
Fabrique St-Jean-Port-Joli	Remb. déneigement stationnement 2/2	1 893.06 \$
Lemelin, Numa	Remboursement de taxes payées en trop	176.38 \$
Lord, Stéphen	Abonn. cellulaire, déplacement SAAQ	152.47 \$
Pilote Nicolas	Remboursement cellulaire Septembre 2022	45.37 \$
	Indemnité de déplacement Septembre 2022	141.43 \$
Visa Desjardins	Consommation artistes spectacle conutry	39.00 \$
		<u>22 160.37 \$</u>

1 058 236.10 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

c) **Présentation des comptes du mois pour approbation.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
 APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de
 220 129,18 \$:

**COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2022 POUR
 APPROBATION**

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
-----	-------------	---------

ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL

Travaux rues Jean-Leclerc, du Quai Nord et Laurendeau

Travaux rues Fleury, du Quai Sud et chemin du Roy Ouest

0.00 \$

ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/GREFFIER-TRÉSORIER

ADN Communication	Alertes municipales Septembre 2022	110.25 \$
Avantis coopérative	Ampoules DEL (3)	62.15 \$
	Clapet réservoir de toilette	15.91 \$
	Vis métal, scellant flextra, isolant tuyau	41.63 \$
	Ruban pour babillard (bureau et église)	10.75 \$
	Thermostat (438, rte de l'Église)	57.87 \$
	Contrôle électrique extérieur	32.20 \$
	Feuillard troué acier	3.81 \$
BureauPro Citation	Photocopies 25-08-2022 au 25-09-2022	151.82 \$
CAUCA	Frais mensuels oct., nov., déc. 2022	838.17 \$
Deschênes, Manon	Frais vétérinaire chats errants	183.00 \$
	Frais vétérinaire chats errants	141.00 \$
	Frais vétérinaire chats errants	179.33 \$
Griffunrie	Caisse de papier (5), stylo, post-it	540.91 \$
	Cartable 18 trous pour PV	136.82 \$
Groupe CCL	Chèques fournisseurs	762.63 \$
Journal l'Attisée	Publicité Octobre 2022	114.40 \$
Laurendeau, Fernand	Affiche stationnement employés	80.00 \$
Les huiles Lord	Huile à chauffage (438 rte de l'Église)	1 545.80 \$
Manu Atelier culinaire	Repas départ de Steffie	225.32 \$
Magasin Coop La Paix	Brevages repas départ de Steffie	37.40 \$
MRC de L'Islet	Service inspection régional Sept. 2022	90.00 \$
	Accès L'Islet 2022 (paiement en double)	-9 430.00 \$
Office du tourisme	Particip. aux dépenses Tourisme créatif	4 000.00 \$
Produits sanitaires unique inc.	Sacs poubelle, papier à mains, pap. Toilette	201.15 \$
	Quadiant	Contrat annuel de protection
6Tem TI	Sauvegarde et réplication Octobre 2022	34.49 \$
Service de café Van Houtte	Thé vert et café	274.10 \$
	Tondreau, Francis	Entr. pelouse centre municipal été 2022
Tremblay Bois Mignault Lemay	Finaliser la lettre pour C.A.	103.48 \$
	Service de 1ère ligne (2e paiement)	1 149.75 \$
Weed Man	Contrôle de végétation 670, rte de l'Église	120.00 \$

3 190.82 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME

Avantis Coopérative	Couverture isolante	20.19 \$
Journal L'Attisée	Publicité Octobre 2022	514.80 \$
Journal L'Oie blanche	Dérogation mineure	204.09 \$
Tremblay Bois	Permis de construction (régime	
Mignault Lemay	transitoire)	879.56 \$
	Mise en valeur des forêts privées	626.62 \$

2 245.26 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE

Avantis coopérative	Antigel (Domaine)	45.72 \$
	Boulon, verrou, contre-écrou, cadenas	166.40 \$
	Fluorescent (Maison comm. Joly)	11.43 \$
	Tapis (Maison comm. Joly)	98.25 \$
	Panneau plastifié, vis, charnière (MC	
	Joly)	81.11 \$
	Peinture antirouille, pinceau (Domaine)	82.97 \$
	Panneau plastifié (Domaine)	31.21 \$
Alliance Qc du loisir		
public	Formation du 08-12 (Virginie St-Pierre)	178.21 \$
Camionnage A.	Loc. toilettes chimiques (2) Halte (21	
Benoit	sem.)	4 114.96 \$
COFEC	Annulation (2 factures pour la même dép.)	-1 724.62 \$
Éco Verdure	Aération, décompaction terrain base-ball	354.85 \$
	Aération par carottage terrain de soccer	423.61 \$
	Gestion de tous les programmes (2022)	344.93 \$
	Pose de chaux terrain de soccer	834.38 \$
Fenetech	Réparation fenêtres Maison comm. Joly	194.80 \$
Gagnon, Réginald	Tournoi de tennis du 02-10-2022	88.42 \$
Griffunrie	Cartons (50), punaises géantes (20)	22.85 \$
Jalbertech	Travaux électriques Vigie	134.61 \$
Journal L'Attisée	Publicité Octobre 2022	57.20 \$
Kokia	Spectacle country Vigie 30-09-2022	3 851.66 \$
Laurendeau, Fernand	Bandes coroplast (cadre des bénévoles)	40.00 \$
Les amis du Port-Joli	Participation "L'histoire des phares"	2 420.65 \$
Les huiles Lord	Huile à chauffage Maison comm. Joly	50.69 \$
Magasin Coop La Paix	Bonbons d'Halloween	31.16 \$
	Bonbons d'Halloween	67.78 \$
Manu Atelier culinaire inc.	Lunch artistes spectacle country	124.17 \$
Michaud, André	Nettoyant à toilette	142.80 \$
Plomberie Martin		
Pelletier	Travaux brûleur à l'huile Maison comm.	1 723.96 \$
Poliquin-Simms2	Activité d'Halloween (École St-Jean)	1 149.75 \$
Port-Joli Pièces Auto	Attaches robustes (Parc Robichaud)	37.27 \$
Produits sanitaires		
unique	Papier à mains, savon à mains	90.71 \$
	Papier à mains, papier toilette, gel à	
	mains	472.96 \$
	Eau de javel, fini à plancher	98.82 \$
St-Pierre, Virginie	Permis boisson, bracelets lumineux	88.79 \$
Vignoble du Faubourg	Mousseaux (8) soirée bénévoles	140.00 \$
ZOOM	Facture du 25-09 au 24-10-2022	60.94 \$

16 133.40 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE (ARÉNA)

Affûtage JL inc.	Affûtage des couteaux de resurfaceuse (2)	94.97 \$
	Affûtage des couteaux de resurfaceuse (2)	94.97 \$
	Affûtage des couteaux de resurfaceuse (1)	47.49 \$

Air liquide	Location annuelle bouteilles (10)	975.27 \$
	Location annuelle bouteilles (10) crédit	-975.27 \$
	Location annuelle bouteilles (5)	342.91 \$
Alex Coulombe ltée	Liqueur, Gatorade, jus	969.99 \$
Antronix inc.	Meules (12) pour machine à aiguiser	590.18 \$
ASP Experts-conseils	Relevés et mise en plan (permis d'alcool)	5 231.36 \$
Avantis	Piles D, sacs de poussière	55.81 \$
	Vis à bois, vis autoperçantes, vis métal	67.76 \$
	Aspirateur de cendres 5 GAL	68.97 \$
	Support à miroir, cheville nylon et vis	15.02 \$
Buropro citation	Photocopies du 25-08 au 25-09 2022	9.96 \$
Café Resto-service	Café (50G)	56.00 \$
Charcuterie La Bicoise inc.	Sous-marins, sandwichs, biscuits, muffins	107.03 \$
Cimco	Entretien compresseur	3 747.58 \$
	Matériel d'entretien compresseur (stock)	1 106.41 \$
	Réparation fuite d'huile compresseur	683.13 \$
Coupe feu du Québec plus	Inspection syst. d'extinction automatique	362.17 \$
Croustilles YUM-YUM enr.	Croustilles (252 sacs)	197.02 \$
	Noix de cajou, arachides salées et BBQ	82.09 \$
	Batterie + transp. et install.	
Deschênes et fils enr.	(resurfaceuse)	363.11 \$
Détékta solutions	Inspection détecteur CO2	316.18 \$
Énair contrôle	Unité compresseur chambre froide + M.O.	6 077.90 \$
Fromagerie Port-Joli	Fromage en grain, tortillons	66.70 \$
Griffunrie	Billets d'admission (3 rlx), élastiques	48.72 \$
Jalbertech	Raccordement dévidoir électrique	585.86 \$
	Luminaire DEL mural (11)	4 021.83 \$
	Réparation enseigne lumineuse	129.85 \$
	Ballast fluorescent (3)	289.75 \$
La Brasserie Labatt ltée	Achat de bières	835.89 \$
	Achat de bières	1 318.02 \$
	Achat de bières	2 294.32 \$
	Note de crédit (retour de bouteilles vides)	-1 320.66 \$
	Achat de bières	5 314.90 \$
	Note de crédit (retour de bouteilles vides)	-2 340.34 \$
Laurendeau, Fernand	Lettrage buts et panneaux publicitaires	295.00 \$
Leclerc informatique	Moniteur LCD, câble pour moniteur	89.96 \$
Nettoyeur		
Daoust/Forget	Nappes blanches (14)	79.68 \$
Produits sanitaires unique inc.	Brosse et support de brosse à toilette(10)	162.11 \$
	Papier à mains, sacs poubelle	167.22 \$
Propane sélect	Propane Aréna	124.49 \$
	Propane resurfaceuse	74.57 \$
	Propane resurfaceuse	74.21 \$
	Propane resurfaceuse	84.64 \$
	Propane resurfaceuse	117.64 \$
	Propane chauffage Aréna	1 370.46 \$
	Propane resurfaceuse	123.04 \$
Ras L'Bock	Achat de bières	724.77 \$
Robert Boileau inc.	Coupe bordure électrique (resurfaceuse)	8 186.22 \$
Rousseau Métal	Polycarbonate pour fabr. panneaux publ.	248.35 \$
Sports Experts	Achats pour inventaire Pro-Shop Aréna	666.47 \$
	Achats pour inventaire Pro-Shop Aréna	3 727.14 \$
	Achats pour inventaire Pro-Shop Aréna	2 278.25 \$
	Achats pour inventaire Pro-Shop Aréna	360.99 \$
Tremblay Bois		
Mignault Lemay	Cession de l'aréna	5 173.01 \$
	Exploitation d'un restaurant à l'aréna	316.19 \$
Wood Wyant Canada inc.	Tampon à récurer, produits de nettoyage	288.52 \$
	Tampon de sol blanc	38.84 \$

56 704.62 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

A1 Hydraulique	Boyaux et protecteurs de boyaux W. Star	118.34 \$
	Boyaux, ferules Western Star	283.47 \$
Avantis Coopérative	Balai-brosse	30.32 \$
	Scellant silicone, vis, tourne-écrou	64.05 \$
	Réparation porte/fenêtre (Wacker Neuson)	746.69 \$
	Abri d'auto clair 11' x 20' x 7'3"	436.87 \$
	Vis autoperçantes (100)	15.82 \$
	Coulis, truelle, mélangeur	75.92 \$
	Corrostop fluo mandarin, peinture	30.01 \$
	Filtre à air	41.64 \$
	Toile d'ensilage 6m (40' x 200')	701.33 \$
	Plateau plast., manchon (lignage de rues)	12.91 \$
	Asphalte froide (rue François-Duval)	58.35 \$
	Grille murale, lame abrasive	92.29 \$
	Adapteur plastique (aqueduc)	34.86 \$
	Ecrous et boulons (balise pour la neige)	35.08 \$
	Boulon hexagonal pour panneau de sign.	30.02 \$
Bossé et frères	Retour de marchandise	-1 174.86 \$
Boulons et écrous	Rondelles, boulons, écrous	361.84 \$
Buanderie Rivière-du-Loup	Serviettes industrielles	56.34 \$
	Salopettes (1)	4.03 \$
	Salopettes (3)	12.08 \$
Carrefour du camion RDL	Chang. d'huile, maintenance (Western S.)	626.36 \$
Centre horticole Beau-site	Sacs de polymère gris (4)	183.92 \$
Concassage Marc-Syl inc.	Abrasif (219 tonnes)	3 982.42 \$
	Abrasif (476 tonnes)	8 768.02 \$
	Jet de sable, peinture, matériaux (4 roues)	574.88 \$
Dulin Jet sable mobile	Location nacelle 2 ½ jours	574.88 \$
Exca-vac construction Fortin, Alain	Hydro-excavation 21 et 22-09-2022	8 709.37 \$
Garage Minville inc.	Hrs de bulldozer (aqueduc)	6 334.87 \$
Gestion Éco-Vert-Dur Griffunrie	Huile et filtre pour le KUBOTA	102.76 \$
	Rebus de construction	347.37 \$
	Clés USB (3)	34.25 \$
	Cartes de temps	21.77 \$
Jalbertech inc.	Travaux sur pompe à essence	433.47 \$
	Thermostat, plinthe électrique	328.49 \$
	Travaux électriques station Henri-Gamache	586.92 \$
J.L. Desrosiers et fils Inc.	Pneus niveleuse (achat et installation)	241.45 \$
	Pneus camion cube	1 310.72 \$
Journal L'Oie blanche	Publicité "Camion de déneig. à vendre"	290.32 \$
	Publicité "Camion de déneig. à vendre"	290.32 \$
	Offre d'emploi opérateur de machinerie	365.05 \$
Les entr. Jos G. Deschênes	Travaux d'excavation 262, rue du Quai	195.46 \$
Les huiles Lord Magasin Coop La Paix	Huile à chauffage Garage	757.36 \$
Michel Gamache & Frères	Sucre	6.79 \$
	Asphalte recyclée (11 tonnes)	199.83 \$
	Hrs machinerie + matériel (accotement)	7 873.18 \$
Net-Eau-Cam P/A G.G.M. Inc.	Déboucher conduite san. (face au Pétro)	577.76 \$
Montmagny	Savon concentré	114.04 \$
	Évacuateur de liqu., survolteur 12-24 volt	685.35 \$
	Filtre à l'huile	16.41 \$
	Conditionneur diesel, lave-vitre	44.13 \$

Pavage réparation Francoeur	Réparation fissures sur le quai	4 913.46 \$
	Baril de colle SS1	488.64 \$
Permaligne	Lignage de rues	23 018.57 \$
Pétroles P. Ouellet	Diesel UFTS QC3 1170 litres	2 498.55 \$
	Diesel UFTS QC3 70 litres	170.63 \$
	Super sans plomb 1101 litres	1 948.84 \$
Port-Joli Pièces Autos	Antigel	30.45 \$
	Boulon 6mm X 30mm	2.49 \$
	Sel à glace	21.82 \$
	Inhibiteur de rouille, graisse blanche	24.55 \$
	Nettoyant pour pièces	111.85 \$
	Essuie-glace hiver 20PO	22.94 \$
	Attaches	9.52 \$
	Tube spiral, gaine rétractable, attaches	75.86 \$
	Vis 138-485 (21)	11.59 \$
	Vis 138-483 (25) 138-486 (5)	13.62 \$
	Tube spiral fendu ¾	2.04 \$
	Filtre cabine tracteur	170.94 \$
	Attache robuste (pqt de 100)	37.27 \$
Purolator	Frais de réception de colis (STRONGO)	107.93 \$
Réal Huot inc.	Fourn. entr. inst. et répar. bornes fontaine	11 520.27 \$
	Fourn. entr. inst. et répar. bornes fontaine	3 079.97 \$
	Fourn. entr. inst. et répar. bornes fontaine	186.33 \$
	Fourn. entr. inst. et répar. bornes fontaine	1 050.40 \$
Robitaille équipement	Lame, sabot, couteau pour grader	3 407.86 \$
Sel Warwick	Sel à glace en vrac 37250 kg	5 225.04 \$
Serv. sanitaires A. Deschênes	Location de 2 conteneurs	632.36 \$
Service sanitaire L. Harton enr.	Vidange station de pompage H.-Chouinard	293.19 \$
	Vidange station pompage Normandin	195.45 \$
Service routier É. Robichaud	Entretien véhicules divers	771.09 \$
Signalisation Lévis inc.	Panneau "visibilité réduite"	124.77 \$
Sintra	Location signalisation travaux 2e rang	1 379.70 \$
Soudure G & M St-Pierre	Tuyau, fer plat, tubing	311.25 \$
	Fer plat (niveleuse)	62.36 \$
	Aluminium, soudure (panneau limite de vit.)	31.21 \$
	Boulon et écrou	19.32 \$
	Plate (8) et main d'œuvre	269.73 \$
Stéphane Pelletier rénovation	Location excavatrice Sept. 2022 (30jrs)	2 529.45 \$
	Location excavatrice Octobre 2022 (13jrs)	1 494.68 \$
Strongo	Huile à freins	1 457.16 \$
Tremblay, Claude Usinage François Landry	Tuyau robuste, levier 36PO, rouleau	66.02 \$
	Fabrication pièces	206.91 \$
	Fabrication pièces	430.82 \$
Vigneault Montmagny	Bottes de sécurité (James Wilson)	264.43 \$
	Bottes de sécurité (Mario Giroux)	172.45 \$

115 509.10 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE

Aréo-feu	Habits de combat (2)	6 312.13 \$
Avantis coopérative	Côsse câble acier galvanisé, manchon	22.03 \$

Bourgault, Jolyane	Déplacement, repas formation 01-10-22	50.57 \$
	Repas formation 15-10-2022	28.50 \$
Centre multi-services JC inc.	Bougie d'allumage	5.74 \$
Coronado, Jorge	Repas formation 01-10-2022	29.83 \$
	Déplacement, repas formation 15-10-22	38.84 \$
Club social des pompiers CSE incendie et sécurité inc.	Entr. semi-annuel compresseur	437.73 \$
	Ruban pour périmètre de sécurité	158.19 \$
	Entretien appareils respiratoires	1 933.31 \$
Cytech Corbin inc.	Filtres plissés (6)	151.52 \$
Formation Urgence Vie	Cours de secourisme	154.07 \$
Griffunrie	Marqueurs Quartet fins	11.99 \$
Jacques Thibault	Vérif. camion, unité de secours, pompes	718.59 \$
Laurendeau, Fernand	Collants pour tableau, affiche 4' x 8'	170.00 \$
	Achat manuel lutte contre les incendies (2)	438.13 \$
MRC de L'Islet	Assistance incendie 4, Place de l'Église	502.13 \$
Municipalité St-Aubert	Assistance incendie 290, rue Verreault	127.14 \$
	Assistance incendie 290, rue Verreault	426.76 \$
	Assistance incendie 339, rte de l'Église	378.36 \$
Port-Joli Pièces Auto	Ampoule CLB 4413 (2)	45.90 \$
	Huile pour camion #270	147.53 \$
	Huile pénétrante, mousse, clé	69.22 \$
	Ensemble de forets (bornes fontaine)	155.16 \$
	Nettoyeur à pare-brise	21.89 \$
	Vis à fente	4.54 \$
	Correction facture antérieure	-26.39 \$

12 513.41 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION

Avantis Coopérative	Étagère industrielle	316.73 \$
Brault Maxtech	Injecteur Ventury + pièce pour connexion	1 006.03 \$
Bélangier électrique enr.	Installation et montage moteur ventilateur Inspection, remise à neuf actuateur pneum.	489.64 \$
Conval Québec	Travaux Poste Normandin	454.15 \$
CWA	Ann. facture #038299 (révision montant)	1 119.86 \$
	Venturis pour ozonation (montant révisé)	-2 184.53 \$
	Rempl. d'un piedestal vanne fontaine	1 667.14 \$
JSL énergie	Réparation de génératrice	4 162.10 \$
Messer Canada	Oxygène en vrac	628.90 \$
	Frais d'établissement d'oxygène	1 438.00 \$
	Frais d'établissement d'oxygène	402.41 \$
Port-Joli Pièces Auto	Ensemble de poinçon à cuir	402.41 \$
Produits sanitaires	Hypochlorite	20.64 \$
Unique	Frais de réception (Conval Québec)	759.16 \$
Purolator		7.99 \$
VÉOLIA Water tech. Canada	Réactifs (6 bouteilles)	

12 462.53 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Bel Âge	Abonnement 24 mois	45.93 \$
Commission touristique	Déjeuner des bénévoles	457.49 \$
Griffunrie	Pochettes cartes d'affaires	36.47 \$
	Encre noire	9.12 \$
	Étiquettes	26.43 \$

Librairie Livres en tête inc.	Achat de livres	696.98 \$
Réseau Biblio CNCA	Inscription congrès (15-10-2022)	28.74 \$
TVA publication	Les idées de ma maison (12 mois)	25.24 \$
	Revue COOL (12 mois)	43.64 \$
		<u>1 370.04 \$</u>

TOTAL DES ACHATS: **220 129.18 \$**

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

4.2 Demandes adressées au conseil.

299-11-2022

Demande de la Coopérative d'Habitation L'Accueil.

ATTENDU QUE la Coop d'habitation L'Accueil demande à la municipalité de renouveler l'aide financière annuelle octroyée depuis la construction de l'Oasis il y a 12 ans;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli s'était engagée dans ce projet en versant un montant de 15 000 \$ annuellement pour une période de 10 ans pour la phase de démarrage comme participation du milieu;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli refusait de poursuivre cette contribution par la résolution 122-05-2022 adoptée à la séance ordinaire du 6 mai 2022;

Les membres du conseil municipal, de façon unanime, étudieront cette demande lors de la préparation du budget 2023.

300-11-2022

Demande de la COFEC.

ATTENDU QUE par la résolution 222-07-2022 la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a délégué à la COFEC le projet d'économusée, en leur donnant accès, au besoin, au montant réservé pour la sauvegarde de la collection d'œuvres d'art pour en faire l'achat ou pour toute action permettant directement l'implantation d'un économusée de la sculpture sur bois à Saint-Jean-Port-Joli, sous réserve de l'approbation des investissements par le conseil municipal;

ATTENDU QUE la COFEC demande à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli des fonds pour mener à bien l'acquisition du Musée des Anciens-Canadiens ainsi que le Domaine Médard-Bourgault;

ATTENDU QUE les négociations menées jusqu'à maintenant par la COFEC prévoient les versements non remboursables suivants d'ici la fin du mois de novembre 2022 :

Musée des Anciens-Canadiens :	30 000 \$
Domaine Médard-Bourgault :	25 000 \$

ATTENDU QUE les frais de notaires pour enregistrer les transactions sont estimés à environ 5 000 \$.

ATTENDU QUE les frais d'architectes pour la confection des plans de l'espace patrimonial afin de déposer une demande de financement au ministère de la Culture et/ou du ministère du Tourisme au printemps sont évalués à 25 000 \$;

ATTENDU QUE les frais d'adhésion au réseau des écomusées sont estimés à 3 000 \$;

ATTENDU QUE par la résolution 182-06-2022 la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli à **transférer un montant de 100 000 \$** du surplus accumulé non affecté vers le surplus accumulé affecté **aux œuvres** dans le but de protéger le patrimoine de la sculpture à Saint-Jean-Port-Joli;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser à la COFEC un montant de 55 000 \$ visant l'acquisition du Musée des Anciens-Canadiens ainsi que le Domaine Médard-Bourgault. Ce montant sera payé à même le surplus accumulé affecté aux œuvres.

De verser à la COFEC un montant maximal de 33 000 \$, sur présentation de factures, pour les frais d'architecte, les frais notariés ainsi que l'adhésion au réseau des écomusées. Ce montant sera payé à même le surplus accumulé affecté aux œuvres.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

4.3 Correspondance.

Le directeur général et greffier-trésorier dépose la correspondance suivante :

Expéditeur

Sujet

Procès-verbaux

Invitations

Autres

Comité des anniversaires de mariage Remerciements.

Fabrique Saint-Jean-Port-Joli

Remerciements aux pompiers pour leur rapidité d'intervention.

MRC de L'Islet

Résolution 8981-10-22, projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR),

301-11-2022

4.4 Adoption du calendrier 2023 pour les séances ordinaires du conseil municipal.

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023 qui se tiendront le lundi (ou le mardi si le lundi est un jour férié) et qui débiteront à 20 heures:

MARDI 10 JANVIER*
LUNDI 6 FÉVRIER
LUNDI 6 MARS
LUNDI 3 AVRIL
LUNDI 1^{er} MAI
LUNDI 5 JUIN
MARDI 4 JUILLET
LUNDI 7 AOÛT
MARDI 5 SEPTEMBRE
LUNDI 2 OCTOBRE
LUNDI 6 NOVEMBRE
LUNDI 4 DÉCEMBRE

*en vertu du règlement 332-89 cette séance doit être fixée le 2^e *mardi* du mois.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

302-11-2022

4.5 Renouvellement de l'entente pour le traitement des eaux de lixiviation.

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles demande à la municipalité, par sa résolution 2022-09-39 de renouveler pour 2023 l'entente de traitement des eaux de lixiviation du site d'enfouissement sanitaire de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli avise la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles qu'elle est prête à renouveler jusqu'au 15 décembre 2023 l'entente pour le traitement des eaux de lixiviation aux mêmes conditions qu'en 2020 soit 0,01\$ du gallon en ce qui concerne le coût facturé à la Régie.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer cette entente au nom de la municipalité.

303-11-2022

4.6 Contrat de conciergerie à la Maison communautaire Joly.

ATTENDU QUE le contrat de conciergerie à la Maison communautaire Joly actuel peut être renouvelé;

ATTENDU QUE suite à des discussions avec l'actuelle concierge madame Murielle Lizotte, celle-ci se dit prête à renouveler ce contrat pour une période de 12 mois;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat de conciergerie et d'entretien à **madame Murielle Lizotte** pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023 pour un montant forfaitaire de 9 900 \$. Ce contrat pourra être renouvelé pour une année supplémentaire.

Le maire et le directeur général sont également autorisés à signer le contrat de conciergerie avec madame Lizotte.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

304-11-2022

4.7 Nomination d'un membre du conseil comme substitut du maire à la MRC de L'Islet.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de nommer **monsieur Jean-Pierre Lebel** comme substitut du maire à la MRC de L'Islet pour l'année 2023.

305-11-2022

4.8 Cadeaux des Fêtes pour les comités municipaux.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire remercier ses employés et bénévoles pour leur travail et implication lors de l'année 2022 tout en renforçant le concept d'achat local;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

-de faire l'achat d'un ensemble-cadeau d'environ 25 \$ auprès de l'École St-Jean pour chaque bénévole œuvrant pour les différents comités de la municipalité ainsi que les employés(es) à temps partiel ou saisonnier;

-de faire l'achat d'un ensemble-cadeau d'environ 50 \$ auprès de l'École St-Jean pour les employés(es) à temps complet à l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

306-11-2022

4.9 Création d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à une élection.

ATTENDU QUE toute municipalité doit constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ce fonds doit être constitué des sommes qui y sont affectées annuellement et des intérêts qu'elles produisent;

ATTENDU QUE l'objectif de cette mesure est de faciliter l'exercice de la fonction de président d'élection lors de la tenue d'un scrutin électoral et s'assurer que ce dernier dispose des fonds nécessaires;

ATTENDU QUE pour constituer ce fonds, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

ATTENDU QU'aux fins de la constitution du fonds pour les élections générales de 2025 et 2029, la municipalité doit prendre en compte le coût des deux plus récentes élections générales en excluant l'élection générale de 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à une élection en versant, à partir du surplus accumulé non affecté, un montant annuel de 4 000 \$ et ce, à compter de l'année 2022.

307-11-2022

4.10 Personnes désignées au niveau local en matière de gestion des cours d'eau.

ATTENDU QUE selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente;

ATTENDU QUE selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC;

ATTENDU QUE les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli demande à la MRC de L'Islet de nommer **le directeur des travaux publics, monsieur Vincent Pellerin** comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcles et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

Une copie de cette résolution sera acheminée à la MRC.

308-11-2022

4.11 Marge de crédit de 500 000 \$ relatif au règlement d'emprunt 802-21 concernant le financement du programme de mise aux normes des installations septiques.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de demander à la Caisse du Nord de L'Islet d'ouvrir une marge de crédit temporaire de 500 000 \$ pour le règlement d'emprunt 802-21 visant à financer le programme de mise aux normes des installations septiques.

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à l'ouverture de cette marge de crédit.

309-11-2022

4.12 Autorisation du paiement #3 relatif aux travaux dans les rues Fleury, chemin du Roy Ouest et du Quai Sud -TECQ 2019-2023.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le paiement #3 à Action Progex inc. en date du 31 octobre 2022 au montant de **383 586,75 \$ incluant les taxes** concernant les travaux relatifs aux rues Fleury, chemin du Roy Ouest et du Quai Sud tel que recommandé par la firme ASP Experts-conseils.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

4.13 Avis de motion visant l'adoption d'un règlement décrétant l'acquisition de l'immeuble et l'ensemble des biens meubles de la Corporation de l'Amphithéâtre L'Islet-Nord inc. ainsi qu'un emprunt de 954 700 \$ remboursable sur une période de 10 ans.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT:

5.1 Consultation publique concernant la dérogation mineure pour le 57, chemin de l'Anse-à-Caronette.

Le conseil municipal tient une consultation publique sur la dérogation mineure pour le 57 chemin de l'Anse-à-Caronette.

310-11-2022

5.2 Dérogation mineure concernant le 57 chemin de l'Anse-à-Caronette.

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6440123, situé au 57 chemin de l'Anse-à-Caronette a déposé une demande de dérogation mineure en vertu du règlement 353-90 visant une norme du règlement de lotissement (règlement 706-13);

ATTENDU QUE les documents requis pour l'analyse du dossier ont été déposés par le demandeur;

ATTENDU QUE la demande vise à permettre une opération cadastrale avec une largeur de lot inférieure à 50 mètres (30,98 mètres) tel que le prescrit l'article 4.1 du règlement;

ATTENDU QUE la superficie minimale de 4 000 mètres carrés et la profondeur minimale de 60 mètres seront respectées au-delà de la norme minimale prescrite;

ATTENDU QUE le projet n'aura aucun impact négatif sur les propriétés voisines;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accorde la dérogation mineure pour permettre une opération cadastrale avec une largeur de lot inférieure à 50 mètres (30,98 mètres) tel que le prescrit l'article 4.1 du règlement.

311-11-2022

5.3 Demande de permis de construction pour le 110 avenue de Gaspé Ouest (PIIA).

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 873 035, situé sur l'avenue de Gaspé Ouest a déposé une demande de permis pour la reconstruction d'une maison;

ATTENDU QUE les documents requis pour l'analyse du dossier par le CCU ont été déposés par le demandeur;

ATTENDU QUE cette maison est située dans un territoire d'intérêt esthétique conformément au règlement 747-17;

ATTENDU QUE le propriétaire présente un projet de reconstruction d'un bâtiment existant et qu'il veut conserver le même emplacement dans un but de ne pas couper d'arbres et modifier l'allure générale des lieux;

ATTENDU QUE l'architecture du bâtiment présenté sera un rappel du bâtiment antérieur;

ATTENDU QUE les matériaux de recouvrement extérieur sont des rappels intéressants des bâtiments de cette époque (bardeau de cèdre et planche rustique verticale);

ATTENDU QUE les portes et fenêtres seront de type traditionnel (fenêtres à carreaux et porte en bois);

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'émission du permis pour le projet de construction du bâtiment principal.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour le projet de reconstruction d'une maison tel que présenté par le propriétaire du lot 3 873 035, situé au 110 avenue de Gaspé Ouest.

312-11-2022

5.4 Demande d'aide financière pour l'acquisition de bacs roulants pour la collecte des matières organiques.

ATTENDU QUE par la résolution 224-07-2022, la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a confié, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants et/ou les mini-bacs de cuisine nécessaires aux activités de la municipalité pour l'année 2023;

ATTENDU QUE de l'aide financière est disponible pour une municipalité désirant faire l'acquisition de bacs roulants dans le programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage volet 2-acquisition d'équipement de collecte de matières organiques;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli mandate le directeur général et greffier-trésorier à formuler une demande d'aide financière dans le programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage volet 2 visant l'acquisition d'équipement de collecte de matières organiques.

6. TRAVAUX PUBLICS :

313-11-2022

6.1 Programme d'aide à la voirie locale Volet – Projets particuliers d'amélioration enveloppe (PPA-ES).

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés dans le **2^e rang Ouest** ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli pour le **dossier #00032132-1-17070(12)**;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil de Saint-Jean-Port-Joli approuve les dépenses d'un montant de 105 274\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

314-11-2022

6.2 Programme d'aide à la voirie locale Volet – Entretien.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a pris connaissance des modalités d'application du volet Entretien des routes locales (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli pour le **dossier #PLJ39892**;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL volet ERL;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL volet ERL;

ATTENDU QUE les travaux d'amélioration et de réparations ont été exécutés dans l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli approuve les dépenses d'un montant net de 45 941,26 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés et ce, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

315-11-2022

6.3 **Programme d'aide à la voirie locale Volet – Soutien.**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les **travaux d'asphaltage dans les rues Jean-Leclerc, rue Laurendeau et du Quai Nord** ont été réalisés en juin et juillet 2022;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli transmet au ministère les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil de Saint-Jean-Port-Joli autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le **directeur général et greffier-trésorier** est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministre des Transports.

7. **VIE COMMUNAUTAIRE :**

316-11-2022

7.1 **Modification au bail d'occupation de la FADOQ à la Maison communautaire Joly.**

ATTENDU QUE la FADOQ compte occuper seulement le local 9 à compter du 1^{er} novembre 2022;

ATTENDU QUE pour ce faire, il y a lieu de modifier le bail actuel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de modifier le bail actuel en conséquence et d'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli les modifications relatives à celui-ci.

317-11-2022 **7.2 Modification au bail d'occupation de Soupe au bouton à la Maison communautaire Joly.**

ATTENDU QUE Soupe au bouton désire occuper seulement les locaux 22A et 24 à compter du 1^{er} novembre 2022;

ATTENDU QUE pour ce faire, il y a lieu de modifier le bail actuel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de modifier le bail actuel en conséquence et d'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli les modifications relatives à celui-ci.

318-11-2022 **7.3 Modification au bail d'occupation de la CDC à la Maison communautaire Joly.**

ATTENDU QUE la CDC désire occuper les locaux 5, 26 et 27 à compter du 1^{er} novembre 2022;

ATTENDU QUE pour ce faire, il y a lieu de modifier le bail actuel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de modifier le bail actuel en conséquence et d'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli les modifications relatives à celui-ci.

319-11-2022 **7.4 Engagement de madame Chloé Lizotte à l'aréna.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager madame Chloé Lizotte à titre de préposée au comptoir de vente à l'aréna au salaire minimum en vigueur et aux conditions établies lors des tournois et événements pour la saison 2022-2023.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier, de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

320-11-2022

7.5 Engagement de madame Jenny-Ann Caron à l'aréna.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager madame Jenny-Ann Caron à titre de préposée surnuméraire au comptoir de vente à l'aréna au salaire minimum en vigueur et aux conditions établies lors des tournois et événements pour la saison 2022-2023.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier, de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

321-11-2022

7.6 Dépôt du projet du Domaine de Gaspé dans le programme PRACIM volet 1.

ATTENDU la désuétude des bâtiments Domaine de Gaspé et que ceux-ci servent de seul centre communautaire pour les jeunes d'âge primaire;

ATTENDU l'engouement pour le site et le fait qu'il est très fréquenté par la population de tous âges ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli souhaite améliorer les bâtiments communautaires du Domaine de Gaspé pour en faire un pôle communautaire de choix;

ATTENDU QU'un plan directeur a été commandé pour planifier le développement de l'offre au Domaine de Gaspé;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli est prête à déposer un projet qui a reçu l'aval du conseil et d'un comité de citoyens;

ATTENDU QUE le projet proposé est structurant et nécessaire à la réalisation de sa mission de base, notamment auprès des jeunes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans Le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

Que la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

Que la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassements de coûts.

322-11-2022

7.7 Statut de permanence pour monsieur Jérôme Gagnon.

ATTENDU QUE monsieur Jérôme Gagnon a été engagé le 29 novembre 2021 à titre de coordonnateur des plateaux sportifs et récréatifs;

ATTENDU QUE la période de probation de 12 mois se termine bientôt et que l'évaluation du rendement de monsieur Gagnon est positive selon le rapport déposé par le directeur de la vie communautaire monsieur Martin Picard;

ATTENDU QU'il y a lieu d'offrir le statut d'employé permanent à temps plein à monsieur Gagnon;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli accorde le statut d'employé permanent à temps plein à monsieur Jérôme Gagnon à compter du 29 novembre 2022 pour le poste de coordonnateur des plateaux sportifs et récréatifs.

323-11-2022

7.8 Statut de permanence pour monsieur Maxime Goulet-Bernier.

ATTENDU QUE monsieur Maxime Goulet-Bernier a été engagé le 18 octobre 2021 à titre de coordonnateur en loisir volet sportif par intérim;

ATTENDU QUE par la résolution 289-10-2022 la municipalité confirmait l'embauche de monsieur Maxime Goulet-Bernier à titre de coordonnateur des loisirs à compter du 1^{er} novembre 2022;

ATTENDU QUE la période de probation de 12 mois est terminée et que l'évaluation du rendement de monsieur Goulet-Bernier est positive selon le rapport déposé par le directeur de la vie communautaire monsieur Martin Picard;

ATTENDU QU'il y a lieu d'offrir le statut d'employé permanent à temps plein à monsieur Goulet-Bernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli accorde le statut d'employé permanent à temps plein à monsieur Maxime Goulet-Bernier pour le poste de coordonnateur des loisirs.

8. AUTRES SUJETS :

324-11-2022

8.1 Engagement d'une brigadière scolaire substitut.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager madame **Claudine Larochelle** à titre de brigadière substitut selon l'horaire et les conditions établis.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier, de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

325-11-2022

8.2 Autorisation du paiement #2 relatif aux travaux d'asphaltage dans les rues Jean-Leclerc, Laurendeau et du Quai Nord.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le paiement #2 au montant total de **88 968,25 \$** incluant les taxes à **Entreprises JR Morin Inc.** pour les travaux d'asphaltage des rues Laurendeau, du Quai Nord et Jean-Leclerc tel que recommandé par la firme ASP Experts-conseils.

L'entrepreneur devra fournir les quittances finales des fournisseurs ayant dénoncé leur contrat à ce jour avant de recevoir le paiement.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

9. Période de questions.

Le maire répond aux questions qui lui sont posées. Les sujets abordés à ce point se retrouvent en annexe du procès-verbal.

326-11-2022

10. Clôture et levée de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever la séance à 20: 41 heures.

Normand Caron, maire

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ANNEXE

Sujets abordés lors de la période de questions :

-Pour la consultation des citoyens du Chemin du Roy Ouest et rue du Bocage le 21 novembre prochain, il est suggéré d'énumérer les options envisagées dans la lettre d'invitation.

-Il n'y a pas eu de communication récente entre le Musée des Anciens-Canadiens et la Fondation du Patrimoine sculpté.